

07 03 2008

Crèche/ Xive

## Privés de récré à cause d'antennes-relais

**PARIS Xive -**  
DES ANTENNES-RELAIS  
de téléphones portables  
menacent-elles la santé des  
quarante-quatre bambins de  
la crèche Saint-Jacques ?.

En tout cas, la direction de  
l'établissement - qui accueille  
les enfants des personnels  
de l'hôpital [Cochin](#) - a décidé  
d'interdire aux enfants l'accès  
à leur cour de récréation,  
située sur la terrasse du 26  
bis, rue du Faubourg-Saint-  
Jacques (Xive).



26 Bis, rue du Faubourg-Saint-Jacques (Xive), hier. (LP/R.D.)

La raison ? Elle se trouve à une trentaine de mètres seulement de plusieurs antennes de téléphonie mobile.

Tout débute il y a près d'un mois. « Des personnels de la crèche se sont plaints de maux de tête quand ils allaient sur la terrasse, se souvient l'une des mamans.

Nous avons tout de suite pensé à ces antennes (NDLR : installées entre 2000 et 2007)... »

Mercredi 27 février, à la demande de l'association Robin des toits - spécialiste en matière de sécurité sanitaire dans les technologies sensibles -, une étude est menée par le Centre de recherche et d'information indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques (Criirem). Avec 4,07 volts/m sur la terrasse et 2,48 v/m dans les locaux du personnel, ces résultats sont jugés « inquiétants ».

### « Un gros risque sanitaire »

« Les enfants sont en danger, estime Etienne Cendrier, de Robins des toits. Il y a un gros risque sanitaire. »

La direction de la crèche - qui a refusé de répondre à nos questions - décide alors de fermer la cour de récréation, zone la plus exposée aux ondes.

Alertée, la mairie de Paris ordonne le calcul d'autres mesures. « Allant de 0,1 v/m à 3 v/m, elles sont en dessous du niveau préconisé par la charte parisienne du téléphone mobile, mais nous allons refaire des analyses approfondies, assure l'entourage du maire de Paris. Si elles se révèlent supérieures à la charte, nous imposerons aux opérateurs de changer l'orientation des antennes ou de les démonter. »

Cette éventualité ne semble pas apeurer l'Association française des opérateurs mobiles (Afom). « Selon toutes les autorités sanitaires, il n'y a pas de danger à vivre près d'une antenne-relais, indique l'un de ses représentants. Et la charte en question n'a aucun fondement scientifique. »

Ces arguments ne rassurent nullement les parents. « Nous sommes très inquiets pour nos enfants et pour le personnel, affirme une maman. Nous ne nous laisserons pas faire. Les maternités de [Cochin](#) et de Port-Royal ainsi que deux autres crèches sont aussi menacées par ces antennes-relais... »

Raphaël Domenach

- Vue sat implantation antennes-relais crèche 26 bis, rue Faubourg Saint Jacques Paris XIVe –

